

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée générale annuelle de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », tenue au chantier, le 27 septembre 2016 à 13 h 00.

# 1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Sont présents :

MM. Marcel Alexander

Michel Demers

**Raymond Talbot** 

Mme Sandra Desmeules

Étant tous membres de la Corporation.

Étaient absent :

Μ.

Daniel Hébert

Assistent également à l'assemblée :

Me Ève-Marie Le Fort, gestionnaire de contrat, projet Place Bell, Ville de Laval
M. Jean-Marc Venne, directeur de projet Place Bell, Ville de Laval
Mme Christiane Hémond, gestionnaire de l'exploitation, Ville de Laval
M. Gabriel Collette, gestionnaire du bâtiment, projet place Bell, Ville de Laval
Mme Marie-Claude Le Sauteur, directrice-adjointe, Bureau des grands projets, Ville de
Laval (substitut de M. Jean Roy)
Mme Chantal Vallières, adjointe projet Place Bell, Ville de Laval

Le président de l'assemblée déclare l'assemblée ouverte à 13h 08.

#### 1.1 Président et secrétaire de l'assemblée

Du consentement unanime des membres présents, monsieur Marcel Alexander agit comme président de l'assemblée et Me Ève-Marie Le Fort agit comme secrétaire de l'assemblée.

### 1.2 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour s'établit donc comme suit :

#### 1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1.1 Président et secrétaire de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

#### 2.0 DÉCISIONS

- Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale du 20 août 2015.
- 2.2 Acceptation du rapport des vérificateurs indépendants, Raymond Chabot Grant Thornton.
- 2.3 Approbation des états financiers annuels de la corporation pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2015 préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.
- 2.4 Ratification des actes et gestes posés par le conseil d'administration et par les dirigeants depuis la dernière assemblée générale annuelle.
- 2.5 Nomination des vérificateurs externes de la corporation.

2.6 Élection des membres du conseil d'administration de la corporation.

#### 3.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution

AGM-2016-09-27/001

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée tel quel.

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

# 2.0 DÉCISIONS

2.1 <u>Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale du 20 août 2015</u>

Les membres de l'assemblée ayant reçu préalablement le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 août 2015, la secrétaire est dispensée d'en faire lecture.

Résolution

AGM-2016-09-27/002

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 août 2015, tel que rédigé.

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

2.2 <u>Acceptation du rapport des vérificateurs indépendants, Raymond Chabot</u>
Grant Thornton

Les membres prennent connaissance du rapport des vérificateurs qu'ils ont reçu préalablement et s'en déclarent satisfaits.

Résolution

AGM-2016-09-27/003

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, RÉSOLU :

D'accepter le rapport des vérificateurs indépendant, Raymond Chabot Grant Thornton.

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

# 2.3 <u>Approbation des états financiers annuels de la corporation pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2015 préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton</u>

Les membres prennent connaissance des états financiers pour l'exercice financier 2015.

Résolution

AGM-2016-09-27/004

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, RÉSOLU :

D'approuver les états financiers annuels de la corporation pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2015 préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

2.4 <u>Ratification des actes et gestes posés par le conseil d'administration et par les dirigeants depuis la dernière assemblée générale annuelle.</u>

Les membres déclarent être d'accord avec et acceptent la ratification de tous les actes et gestes posés durant l'année.

Résolution

AGM-2016-09-27/005

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, RÉSOLU :

De ratifier les actes et gestes posés par le conseil d'administration et par les dirigeants depuis la dernière assemblée générale annuelle.

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents

2.5 Nomination des vérificateurs externes de la corporation.

Les membres de l'assemblée délèguent le pouvoir de nomination des vérificateurs externes au conseil d'administration lorsque l'offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton sera disponible.

Résolution

AGM-2016-09-27/006

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, RÉSOLU :

De déléguer le pouvoir de nomination des vérificateurs externes de la corporation au Conseil d'administration.

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### 2.6 Élection des membres du conseil d'administration de la corporation.

Le président rappelle aux membres qu'il y a lieu de nommer les membres du conseil d'administration annuellement et conformément aux règlements de la corporation.

Résolution

AGM-2016-09-27/007

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, RÉSOLU :

Que les membres suivants soient élues administrateurs de la **Corporation:** 

- M. Marcel Alexander pour la Corporation de la salle André-Mathieu
- M. Raymond Talbot pour la Corporation de la salle André-Mathieu
- M. Michel Demers pour la Corporation du Complexe Sports de Glace Laval inc.
- M. Daniel Hébert pour Ville de Laval
- **Mme Sandra Desmeules pour Ville de Laval**

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

# 3.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution

AGM-2016-09-27/008

Il est alors unanimement RÉSOLU:

Que l'assemblée soit levée à 13h17.

Marcel Alexander

Président de l'assemblée

Michel Demers Membre du conseil